



Association PUHI

Bd de la Forêt 31

1009 Pully

LETTRE OUVERTE

Municipalité de Pully

Avenue du Prieuré 1009

Pully, le 22 octobre 2023

### **Concerne: Recours au Tribunal fédéral pour sauvegarder le Castelet**

Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,

L'Association PUHI, *Pour un Urbanisme Harmonieux et Imaginatif*, se mobilise depuis 2021 pour la défense du parc du Castelet à Pully.

Comme vous le savez, ce parc abrite plus de 90 arbres, dont certains sont centenaires et foisonne d'espèces végétales et animales irremplaçables. Ceci est une rareté en milieu urbain et une chance pour Pully et ses habitant.es.

Suite au verdict de la CDAP, qui admet partiellement le recours, les recourantes poursuivront la bataille au Tribunal fédéral. En effet, la majorité de cette précieuse parcelle reste menacée par ce projet conçu avec peu d'égard pour le vivant.

L'association PUHI et ses adhérent.es continueront de soutenir et accompagner les efforts des recourantes contre le projet immobilier du Castelet. A l'heure du changement climatique et du renforcement de la protection de la nature, y compris en ville, de tels projets immobiliers ne sont plus en adéquation avec les priorités environnementales.

L'association PUHI appelle la Municipalité à soutenir sa population et de s'en remettre à la justice lors du procès au Tribunal fédéral. Pour cela, nous vous serions reconnaissant.es de ne pas engager d'avocat dans la procédure de recours.

A Pully comme ailleurs, les habitant.es sont de plus en plus nombreux et nombreuses à se mobiliser dans ce sens. Preuve d'un changement de paradigme et d'un élan général que la Municipalité doit prendre en considération. Les postulats et motions visant à maîtriser un développement urbain effréné et à protéger la nature en ville de Pully, approuvés par le Conseil communal en mars 2023 avec des scores allant de 71% à 92% des voix, sont le reflet de la volonté de la population.

Les habitantes et les habitants souhaitent un urbanisme raisonné, intégrant des espaces verts et vivants, adapté aux enjeux climatiques actuels. C'est précisément pour cela qu'ils et elles élisent leur exécutif: afin que la Municipalité prenne en compte, dans sa pesée des intérêts leurs

souhaits et besoins. Dans ce cas, cela demande qu'elle s'abstienne de soutenir un projet de conception devenue obsolète, dont l'autorisation de construire a été accordée lors de la législature précédente.

L'Association PUHI se mobilise pour un habitat conçu de manière harmonieuse, durable et respectueuse de son environnement. Notre démarche ne conteste pas une densification urbaine du moment que celle-ci est bien pensée soucieuse du bien-être des habitantes et habitants, avec la nature comme alliée.

Nous espérons que la Municipalité soutienne son patrimoine naturel, et en conséquence s'en remette à la justice pour la suite de la procédure du Castelet.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, nos sincères salutations.

Association PUHI

Annexe: liste des co-signataires